



Office Notarial certifié  
pour l'ensemble de ses activités

# OFFICE NOTARIAL DE TRELAZE

Christophe ROY - Vincent DELAFOND - Guislaine BELLION-LOUBOUTIN

Successeurs de Mes DOUILLARD, GUILBAUD, SALAÛN, LEBLANC, LE MEUT et MATHIS

220, avenue Pierre Mendès-France - BP 20025 - 49801 TRELAZE CEDEX

Tél : 02 41 330 330

Fax : 02 41 330 339

E-Mail : [lemeut-roy-mathis@notaires.fr](mailto:lemeut-roy-mathis@notaires.fr)

Service Immobilier :

02 41 330 333

06 23 33 73 13

06 34 06 37 75

## LA LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA REDACTIN D'UN AVANT-CONTRAT RELATIF À UN PAVILLON

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au :

Tel : 02.41.330.330

Email : [rdb.trelaze@notaires.fr](mailto:rdb.trelaze@notaires.fr)

- le titre de propriété
- les diagnostics (amiante, plomb, électricité, gaz, termites, mères, DPE, ERP)
- le prix
- la dernière taxe foncière
- les autorisations administratives relatives à l'immeuble vendu par vous ou par les précédents propriétaires (demande de permis de construire, permis de construire, déclaration d'achèvement, certificat de conformité ou déclaration préalable)
- le cas échéant, si le bien vendu est situé dans une copropriété horizontale : le règlement de copropriété et l'état descriptif de division (ainsi que les modificatifs) et le mesurage Loi Carrez, les coordonnées du syndic, les appels de charge
- le cas échéant, si le bien est situé dans un lotissement : le cahier des charges, les statuts de l'association syndicale (ASL), les coordonnées du président de l'ASL, le dernier appel de cotisation, les derniers procès-verbaux d'assemblée générale
- le certificat de conformité du raccordement au tout à l'égout

Dans l'hypothèse où le pavillon serait loué :

- le bail,
- le loyer actuel
- le montant du dépôt de garantie
- les trois dernières quittances de loyer

Si le locataire a donné congé : le courrier du locataire donnant congé, la copie de l'état des lieux de sortie ainsi que la copie du bail

Si vous avez donné congé pour vendre : l'exploit d'huissier

De plus pour le VENDEUR comme pour l'ACQUEREUR, je vous demanderai de bien vouloir fournir une photocopie de la carte d'identité, du livret de famille et le cas échéant du contrat de mariage.

**Etant ici précisé que cette liste est non exhaustive et peut être complétée à la réception des pièces susvisées.**



BUREAUX OUVERTS de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Parkings - FERME LE SAMEDI APRES-MIDI

Société à Responsabilité Limitée Titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une association agréée. "Règlement des frais et honoraires par chèques ou virement aux comptes courants de l'Etude"